

15/07/2024

# **PROJET D'ETABLISSEMENT**

## **Petite crèche LA FARANDOLE**

Rue de la chapelle- 85170 DOMPIERRE SUR YON  
petiteenfance@larochesuryon.fr/02.51.47.48.66.

---

# Sommaire

---

<b>1. <u>Projet d'accueil</u></b>	<b>3</b>
➤ Les prestations d'accueil	
➤ Les différents types d'accueil	
➤ L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
➤ Les compétences professionnelles mobilisées	
➤ Les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles	
➤ Les actions menées en matière de formation	
➤ L'accueil des stagiaires et apprentis	
➤ La place des parents	
<b>2. <u>Projet Educatif</u></b>	<b>8</b>
➤ Répondre aux besoins individuelles, le respecter dans son évolution et ses rythmes	
➤ Co-éduquer et co-construire avec les parents	
➤ Intérogger au quotidien notre pratique professionnelle	
<b>3. <u>Projet social et développement durable</u></b>	<b>14</b>
➤ Les finalités et la démarche	
➤ Quelques dates clés	
➤ Un territoire attractif	
➤ Une diversité et une complémentarité de l'offre d'accueil	
➤ Des actions engagées en faveur du développement durable	
➤ Un élan pour la suite: des enjeux et des perspectives	

---

# 1. Projet d'accueil

---

## 1 - Les prestations d'accueil

Dans le cadre de leurs missions, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour rôle :

- de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- de concourir à l'intégration des enfants en situation de handicap et/ou ayant une maladie chronique.

La petite crèche La Farandole est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Elle se situe rue de la chapelle à Dompierre-sur-Yon.

Elle accueille 20 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à leur scolarisation) et jusqu'à 5 ans pour les enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les enfants de moins de 10 semaines peuvent être admis après avis du (de la) responsable de la structure, du médecin de l'enfant ou du médecin de l'établissement.

Les enfants déjà accueillis en structure et scolarisés peuvent continuer à fréquenter cette même structure les mercredis et les vacances scolaires en fonction du nombre de places disponibles et en accord avec le(la) responsable. Ces demandes seront réfléchies dans le sens du bien-être de l'enfant sachant que d'autres solutions d'accueil existent (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ...).

## 2- Les différents types d'accueil

### 2-1- L'accueil régulier

En tenant compte de la capacité d'accueil et des contraintes matérielles de chaque crèche de La Roche-sur-Yon Agglomération, la commission d'admission garantit l'optimisation de la fréquentation des établissements et prend en compte au mieux les besoins des enfants et des familles.

Dans ce cadre, elle établit des propositions d'admission tout en garantissant la mixité sociale, la mixité d'accueil et la mixité d'âge.

La commission d'admission traite les demandes d'accueil régulier, 4 fois par an maximum.

Les dossiers, une fois anonymisés, sont examinés par la commission d'admission de La Roche-sur-Yon Agglomération après dépôt des pièces demandées et confirmation écrite des familles :

- > De leur demande,
- > De la date d'entrée,
- > Des jours et heures d'accueil sur lesquels elles s'engagent.

La commission est souveraine dans ses décisions en particulier sur des situations familiales spécifiques.

Tout accueil régulier implique la signature d'un contrat d'accueil entre les parents et le gestionnaire (La Roche-sur-Yon Agglomération). Il est signé par les parents pour une durée maximale d'un an, renouvelable jusqu'au départ de l'enfant. Les dispositions du contrat, dont un exemplaire est remis aux parents, formalisent les droits et obligations des deux parties. Le contrat prend effet dès le premier jour de fréquentation de l'enfant à l'issue de la période d'adaptation.

### 2-2 - L'accueil occasionnel

Les demandes de place en accueil occasionnel ne sont pas examinées par la commission d'admission mais par chaque directeur (trice) de crèche qui accepte ou non le dossier d'inscription en fonction des

places disponibles dans l'établissement. Ils ne sont assujettis ni à un planning prévisionnel, ni à un contrat d'accueil.

Ces places ont notamment vocation à répondre aux besoins de parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ou sociale.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

### **2-3 - L'accueil d'urgence**

Compte tenu des délais nécessaires à la réunion de la commission d'admission et de l'urgence de la demande, les admissions en accueil d'urgence ne sont pas examinées par la commission.

Ces places ont en effet vocation à répondre aux besoins de parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle ou sociale, ou confrontés à une situation imprévisible nécessitant un besoin d'accueil de leur enfant.

La demande est à faire 15 jours maximum avant le début de l'accueil, pour une durée maximum de 2 mois, renouvelable un mois.

L'appréciation de la situation d'urgence relève du (de la) responsable du guichet unique en lien avec le (la) directeur (trice) de l'établissement qui délivre l'autorisation d'admission.

Les dossiers d'inscription (dossier administratif et médical) complets sont déposés au préalable au guichet unique de la petite enfance.

### **3 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique :**

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

*« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées. »*

Ainsi, les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis jusqu'à leur 5 ans révolus aux mêmes conditions que tout autre enfant à partir du moment où leur handicap ou leur maladie est compatible avec l'accueil des autres enfants, les locaux, l'encadrement, le matériel et l'organisation de la structure.

Chaque situation sera évaluée individuellement en équipe pluridisciplinaire (équipe de la structure, partenaires accompagnant l'enfant et la famille, référent santé et accueil inclusif et/ou référent paramédical).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) entre la famille et le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Ensuite, ce dernier sera mis à disposition du référent santé et accueil inclusif et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'enfant, les parents et les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (PMI, CAF, ...) afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, de mettre en place un accueil adapté et de l'accompagner dans son développement et son évolution.

S'il est constaté par l'équipe ou les parents que la structure ne peut répondre de façon adéquate à l'accompagnement de l'enfant ou que celui-ci ne peut s'adapter dans la structure, une réflexion commune sera menée (équipe, parents, référent santé et accueil inclusif, ...). Ainsi, une orientation vers d'autres services compétents pourra être envisagée.

Le référent santé et accueil inclusif (pour toutes les crèches quel que soit leur taille) et le référent paramédical (présents que pour les crèches de plus de 25 places) accompagnent les équipes pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique. Leurs missions sont détaillées dans le règlement de fonctionnement.

#### **4 – Les compétences professionnelles mobilisées**

Conformément au Décret 2021-1131 du 30 août 2021, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés de la petite enfance.

##### **4-1- La direction**

Elle est assurée par un direct(eur)rice qui répond au décret art. R2324-34 (cf règlement de fonctionnement : mission de direction).

##### **4-2- Les éducateurs de jeunes enfants (1.5 ETP)**

L'éducateur de jeunes enfants assure la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec la famille. Il valorise au sein des équipes la fonction éducative pour favoriser l'éveil et le développement harmonieux des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il est le relais entre l'équipe et la direction, propose et met en place les projets.

##### **4-3 - L'auxiliaire de puériculture et l'agent titulaire d'un CAP AEPE<sup>1</sup> (3.6 ETP)**

L'auxiliaire de puériculture et les agents CAP AEPE accueillent et accompagnent les enfants et leurs familles. Ils répondent aux besoins quotidiens (hygiène, repas, sieste...) et sollicitations des enfants, assurent la surveillance, les soins et organisent, dans le respect du projet éducatif, des activités d'éveil.

##### **4-4 - Les agents de service ou agent technique (1.5 ETP)**

Ils assurent la préparation des repas, la propreté du linge et l'entretien des locaux.

L'équipe se réunit régulièrement afin de pouvoir échanger autour de l'organisation de l'accueil, de la structure, de discuter d'éventuelles problématiques mais également afin de pouvoir faire émerger les projets à destination des enfants et de leurs familles.

##### **4-5 - Les autres professionnels :**

**Une référente pédagogique** peut appuyer les équipes, à leur demande, sur différents sujets en lien avec l'accueil des enfants ou le travail d'équipe.

**Un psychologue référent** pour le personnel peut accompagner les équipes face à des situations complexes quand l'intervention d'un tiers peut être nécessaire.

**Des intervenants extérieurs** peuvent être présents ponctuellement auprès des enfants et des équipes. Ceux-ci permettent de proposer des activités pédagogiques différentes (médiathèque, musicien, plasticien, psychomotricien, ...)

---

<sup>1</sup> CAP AEPE : Accompagnement Educatif Petite Enfance

## **5 – Actions menées en matière d’analyse des pratiques professionnelles :**

En application de l’article R. 2324-37 du décret 2021-1131 du 30 août 2021, les professionnels bénéficient d’analyse de la pratique dans les conditions suivantes :

- chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants,
- elles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille,
- la personne qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur,
- les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels,
- les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Ces temps d’analyse de pratique ont pour but :

- d’évaluer et de faire évoluer les pratiques éducatives en tenant compte des singularités des enfants et de leurs familles.
- de faciliter et/ou faire évoluer le fonctionnement des équipes.

## **6 – Actions menées en matière de formation :**

La formation continue des professionnels de la petite enfance est une nécessité. En effet, ce domaine est en constante évolution et chaque professionnel doit pouvoir avancer dans sa carrière en ayant accès à ces nouvelles connaissances.

C’est pourquoi, pour rester cohérents, maintenir la motivation et toujours améliorer l’accueil des enfants et de leur famille, la Direction de la petite enfance en lien avec le service formation de l’agglomération propose différentes formations aux agents :

- des formations internes (incendie, gestes et postures, gestion du stress, ...),
- des formations groupées adressées à l’ensemble du personnel de la petite enfance (aménagement de l’espace, bienveillance, adaptation, transmission, ...),
- des formations individuelles au choix de chaque agent avec le CNFPT ou tout autre organisme agréé.

Une journée pédagogique est organisée chaque année au sein de chaque structure réunissant l’ensemble de l’équipe.

Cette journée donne l’opportunité de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d’équipe. Le thème est au choix de l’équipe avec, parfois, la venue d’un intervenant extérieur. Les parents sont informés en amont de la date de cette journée afin d’anticiper la fermeture de la structure.

De même une journée pédagogique pour l’ensemble du personnel petite enfance peut être mis en place dans le même but.

## **7 – L’accueil des stagiaires et apprentis :**

Les structures accueillent régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis.

Les stagiaires et apprentis sont issus de différentes formations en lien avec la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE, Bac Professionnel, ...

Pour les professionnels, c'est l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers du questionnement des stagiaires.

Ces stagiaires et apprentis sont encadrés par une personne dédiée durant tout leur temps de présence. Les stagiaires ainsi que les apprentis en première année de formation ne sont jamais seuls avec les enfants et ne sont pas comptés dans le taux d'encadrement.

## **8 - La place des parents**

Il est essentiel qu'un lien existe entre les parents et le personnel de l'établissement.

Au quotidien, les temps de transmissions sont des moments privilégiés d'écoute et d'échange entre les parents et l'équipe. Le parent doit pouvoir exprimer ses questionnements, doutes, peurs, souhaits et recevoir toutes les informations nécessaires concernant l'accueil de son enfant.

Aussi, les parents peuvent solliciter une rencontre hors des temps de transmission (sans la présence des enfants ou d'autres parents) avec l'équipe et/ou la direction sur tout sujet. Un rendez-vous pourra alors être proposé.

Pour toute information concernant la vie ou l'organisation de la structure, les familles sont informées par le biais de plusieurs supports : internet, mail, affichage, flyers, ...

Des temps conviviaux sont aussi proposés aux parents autant que possible (ateliers parents/enfants, rencontres festives, journées à thème, sorties, ...) afin qu'ils participent à la vie de la structure et qu'ils partagent des temps avec leur enfant dans le cadre de l'accueil.

Cela facilite les échanges et met en confiance les parents.

Lors des sorties extérieures, les parents peuvent être sollicités pour participer à l'accompagnement des enfants.

---

## 2. Projet éducatif

---

### Objectifs généraux en lien avec la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

- Répondre aux besoins individuels de l'enfant, le respecter dans son évolution et ses rythmes.

- Co-éduquer et Co-construire avec les parents.

- Interroger au quotidien notre pratique professionnelle.

#### **1<sup>er</sup> objectif général :**

- Répondre aux besoins individuels de l'enfant, le respecter dans son évolution et ses rythmes.

**\*En accueillant l'enfant et ses parents.**

- Un accueil individualisé :

L'équipe doit faire preuve d'adaptation pour prendre en compte le contexte familial, ses caractéristiques, ses différences culturelles, l'aspect émotionnel lié aux enjeux de la séparation dès la période d'adaptation et tout au long de l'accueil.

- Une adaptation en douceur :

Pour un accueil progressif de l'enfant et son parent, ce premier temps d'accueil avec son parent permet à l'enfant de découvrir la structure, d'observer ce qui s'y vit, de prendre ses marques et de s'inscrire au sein du groupe.

Dans les premiers temps d'accueil sans son parent, nous lui proposons un créneau horaire identique sur plusieurs accueils. Puis, nous faisons évoluer cette plage horaire en fonction de ses réactions, ses capacités à gérer la séparation.

**\*En reconnaissant les compétences de l'enfant et en favorisant son autonomie.**

- L'outil d'observation :

L'observation est essentielle pour prendre en compte les besoins de l'enfant dans l'instant présent et ce au fil de la journée. Elle permet de repérer les capacités de l'enfant et d'aménager l'espace en conséquence pour favoriser son développement.

- L'aménagement de l'espace :

Il permet de respecter l'enfant là où il en est dans son développement et de lui apporter bien être et sécurité.

- La motricité libre :

Elle est favorisée en créant un espace sécurisé, contenant, pour permettre à l'enfant de se mouvoir, d'exprimer ses capacités librement.

Professionnels, nous l'accompagnons dans cette découverte du monde qui l'entoure en permettant son exploration.

Dans cette aventure, il fait connaissance avec les possibilités de son corps (tonicité, équilibre, appuis, espace, temps, coordination et dissociation, image du corps...).

Il va pousser sa curiosité, va prendre des initiatives riches lui permettant de découvrir son environnement et se placer en tant que sujet dans ce monde et développer la confiance en lui et en ses capacités.

#### **- La propreté :**

Le change : pour l'enfant disposé sur le tapis de change, nous respectons son évolution motrice. Nous le sollicitons, l'accompagnons dans les postures qu'il sait prendre (rotation du bassin pour effectuer le soin, capacité à se retourner, à prendre appui sur son avant-bras, main pour adopter la position assise...)

Pour l'enfant maîtrisant la marche, il lui est proposé de le changer debout, lui permettant d'être acteur dans cet acte de soin.

Dans la continuité de la découverte de son corps et de ses capacités, l'enfant va percevoir, ressentir des changements qu'il va peu à peu maîtriser pour parvenir à l'étape de « l'acquisition de la propreté ».

Comme la marche ou le langage, cet apprentissage est en quelque sorte « programmé » dans le développement du petit humain et tout enfant en fait l'expérience.

Le pot ou les petites toilettes lui sont proposés mais jamais imposés, pour laisser l'enfant acteur de son propre développement.

#### **- Le repas :**

Dans le respect de ses acquisitions motrices, la position assise lui est proposée. Il va ainsi, de lui-même, s'installer à la table. Dans le respect de son rythme et sa capacité « de préhension fine », nous optons pour un service de « type self » sur un plateau à compartiments leur présentant les différents plats.

Il en est de même pour le goûter.

#### **- Le sommeil :**

Selon le rythme et le développement psychoaffectif de l'enfant, son heure de réveil du matin, nous lui proposons des temps de repos/sommeil. L'enfant n'est pas réveillé.

Dans le respect du rythme de l'enfant, un lever échelonné est proposé en fonction du réveil de chacun. L'enfant peut prendre son temps pour se lever.

Dans l'aménagement des chambres, nous veillons à conserver les attributions des lits pour que l'enfant repère son lit. Le lit proposé tient compte de son évolution motrice. Ainsi, si son développement le permet, il peut lui-même s'y installer.

Pour l'enfant disposé dans un lit haut, nous veillons à ne pas faire à sa place. S'il est en capacité de s'asseoir ou de se mettre debout, nous lui permettons d'arriver à cette position avant de le sortir du lit.

#### **- La proposition ludique :**

Nous tenons compte des besoins ludiques de chaque âge (bébé, moyen, grand). Des espaces sont aménagés pour y répondre, repérés et reconnus par l'enfant. La place du(des) professionnel(s) dans cette pièce d'éveil est matérialisée par différentes assises repérées par l'enfant. A tout moment, l'enfant doit savoir où se situe le professionnel, savoir qu'il est disponible pour lui. L'enfant est acteur dans ce lieu aménagé, un lieu garant de sa sécurité physique et psychique.

Nous exploitons tous les lieux de proximité de la crèche et nous offrons ainsi la possibilité à l'enfant de se mouvoir sans retenue mais en toute sécurité dans un espace naturel et avec respect.

#### **- Le contact avec la nature :**

Nous répondons à ce besoin inné d'être au contact des éléments de la nature. Si nous observons l'enfant, spontanément son regard se porte vers le sol, pour cueillir une fleur, ramasser une plume

ou un bout de bois. Il va s'accroupir voire s'asseoir. L'envie de toucher les végétaux, de gratter dans la terre est omniprésent.

Il nous guide dans ses envies de découverte et nous permet de proposer une exploration du lieu : observation de la faune, tout en étant garant de sa sécurité.

#### **- L'égalité fille/garçon :**

Nous laissons l'enfant se tourner vers ce qui l'anime, l'intéresse, sans orienter tel ou tel jeu ou idée qu'il soit garçon ou fille. Nous reconnaissons son besoin de découverte et d'exploration.

Dans ce qu'il vit au quotidien, nous entendons l'enfant dans ses émotions et nous ne les attribuons pas en fonction de son genre.

C'est en s'appuyant sur son désir de regarder, de toucher, de manipuler, d'expérimenter que l'enfant va développer sa créativité.

Les propositions culturelles et artistiques que nous lui faisons dans des lieux aménagés, répondent à ce besoin de créativité qui favorise son imaginaire et permet à l'enfant d'entrer et de développer son langage.

En créant, il prend conscience de son corps, de son existence, il construit sa pensée. Il vit et il exprime des émotions.

#### **- L'éveil artistique et culturel :**

Nous attachons une importance particulière à ce besoin d'explorer chez l'enfant : la peinture, la découverte des matières : pâte à sel, terre glaise, sable, eau glace seront des propositions faites par les professionnels. Ils respectent sa création tout au long de l'atelier vécu. Le matériel utilisé est adapté aux besoins et à l'âge des enfants.

Nous favorisons l'éveil culturel du jeune enfant en proposant aussi une sensibilisation au livre : par le livre mis à disposition, mais aussi les raconte-tapis, par la petite mise en scène d'une histoire que les professionnels animent en incluant de la musique, des chants. Nous disposons comme outil de médiation des diapos. Une richesse pour la structure car il permet de rendre acteur l'enfant en s'exprimant sur ce qu'il voit et en développant ainsi son langage.

Le chant accompagne l'enfant tout au long de sa journée. Même sur des temps des actes de la vie quotidienne pour inviter par exemple l'enfant à se laver les mains. Nous avons fait l'acquisition ces dernières années de musique ou chants venant de pays étrangers que nous proposons à l'enfant notamment lors des temps de retour au calme.

Nous apprécions et favorisons la venue d'une intervenante musicale qui nous permet d'étoffer notre répertoire de chants. Elle construit ces temps d'animation en proposant des chants, des comptines, des danses qu'elle accompagne avec différents instruments de musique dont le piano, très apprécié par l'enfant.

## **2ème objectif général :**

### **- Co-éduquer et Co-construire avec les parents.**

#### **\* En accueillant les parents et son enfant.**

#### **- Un accueil individualisé :**

Un des professionnels s'inscrit dans cette fonction d'accueillant disponible et à l'écoute pour le parent ou les parents de l'enfant accueilli. Nous offrons un espace aménagé à l'intention des parents pour leur permettre de se poser et ainsi échanger sereinement avec le professionnel.

### **- Une adaptation en douceur :**

Dans ce premier temps d'échange lors de l'adaptation de son enfant, le parent a besoin de se sentir en sécurité et d'avoir l'assurance que son enfant se trouvera bien à la crèche. Le dialogue instauré contribue à créer et tisser un lien de confiance. Par les différentes rencontres qui suivront au cours de cette adaptation, le parent va petit à petit faire sa place dans cet environnement, en fonction de son aisance et de ses possibilités.

Dans ses premiers moments d'adaptation, l'enfant et ses parents sont accompagnés par un professionnel en particulier puis un deuxième dit en «co- référence ».

Ainsi, pour ne pas risquer d'enfermer l'enfant dans une relation d'exclusivité, il fera connaissance petit à petit avec l'ensemble des professionnels.

### **\* En intégrant les parents à la vie de la structure.**

#### **- La place laissée aux parents :**

Par la réflexion du projet, l'équipe de professionnels s'est posé la question de la place accordée aux parents dans la structure. La place laissée signifie dans un premier temps qu'ils ont la parole. La vision, la conception et les représentations que nous avons des parents ont une incidence sur notre capacité à recevoir cette parole.

La place des parents dépend donc de notre positionnement professionnel et de nos compétences. Le travail avec les parents est une compétence que nous devons continuer de développer.

### **\* En agissant parents/professionnels dans un même environnement.**

Cet environnement est le lieu d'accueil dans lequel évolue l'enfant. Professionnels, nous agissons dans ce lieu par les missions que nous remplissons. A ce même titre, le parent doit pouvoir intervenir dans cet espace. Accompagner lors des sorties, participer à une proposition ludique voir l'animer selon ses compétences sont des séquences de vie que le parent peut vivre dans la structure.

Nous pouvons ainsi parler de coéducation car chacun, parent et professionnel, intervient dans cet environnement avec ses différences. Nous construisons ainsi une complémentarité et une continuité dans l'éducation de l'enfant.

Les temps forts : fête de Noël, fête d'été... Sont des temps de rencontre entre professionnels et parents. Le lien de confiance se tisse aussi dans ces moments de convivialité où le temps de partage est plus long. Ils favorisent les échanges entre parents.

### **\* En partageant nos connaissances et nos compétences.**

Le professionnel n'est pas là pour donner une réponse toute faite aux parents. Il ne détient pas le savoir. Il peut donner des pistes de réflexion, orienter vers d'autres parents qui ont vécu ou vivent la même situation.

Dans les échanges vécus au quotidien entre professionnels et parents, nous partageons nos savoirs-faire et nos savoirs-être. Nous cherchons, nous explorons ensemble pour faire évoluer une situation qui questionne.

Le parent apprend, construit son rôle de parent. Le professionnel apprend à connaître les pratiques familiales, cherche à les prendre en compte dans le lieu d'accueil.

Dans notre travail au quotidien, nous voulons créer les conditions pour que les parents soient de véritables partenaires.

### **3<sup>ème</sup> objectif général :**

**- Interroger au quotidien notre pratique professionnelle.**

**\* En favorisant une posture professionnelle bienveillante.**

**- La bienveillance :**

Elle est une ouverture, qui englobe une démarche, un engagement, une manière d'être qui entraîne une autre manière de faire, de dire, d'agir.

*« La bien-traitance est une manière d'être au monde et de vivre suffisamment respectueuse pour que s'épanouisse la personne humaine.*

*C'est le respect de l'enfant mis en actes. C'est respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être sujet et acteur de sa vie, les interlocuteurs que l'on accueille, auxquels on s'adresse et avec lesquels on se comporte avec respect psychique, physique, affectif. » Danielle RAPOPORT.*

**- Une disponibilité :**

Elle est une qualité professionnelle pour rentrer en communication.

Le professionnel adopte une posture psychique « facilitante » en se rendant disponible à l'autre en l'écoutant d'une manière active.

Ecouter l'autre c'est lui faire une place psychique, le faire exister et pour cela il est essentiel de se décentrer de soi, de ses idéaux et de ses représentations.

**- Une empathie :**

Pour être dans une écoute de qualité, l'empathie est une posture à adopter.

Elle consiste à comprendre l'autre dans son cadre de référence, en lui permettant d'exprimer et de vivre des sentiments qui l'habitent, sans pour autant être d'accord avec lui.

Cela demande de garder une juste distance et de se décaler de son système de valeur, en évitant les jugements et les projections.

La congruence décrite par Carl ROGERS suppose la reconnaissance et l'acceptation de nos émotions dans l'instant où nous les ressentons. Elle nous permet un engagement authentique dans l'espace du moment qui permet d'instaurer une relation de confiance.

**\* En convergeant vers une éthique et des valeurs communes.**

**- Les réunions d'équipe :**

L'ensemble de l'équipe se réunit une fois par mois en dehors des temps de présence des enfants. Ces instances sont essentielles pour s'informer, échanger, s'interroger, s'écouter, s'ajuster, travailler sur des projets.

Une communication bienveillante favorise une harmonie, une sérénité et une confiance au sein de l'équipe et ainsi permet un fonctionnement et une organisation fluide et efficace.

**- Les formations continues :**

Ces moments permettent de prendre du recul, de se poser, de continuer d'apprendre, de remettre en question et de faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Chaque formation vécue par un professionnel peut enrichir l'ensemble de l'équipe par le biais de la transmission.

**- L'analyse de la pratique :**

4 temps de rencontre de 1h30, soit 6h par an avec l'ensemble de l'équipe et une intervenante extérieure (psychologue).

Il s'agit d'une démarche de formation. Au fil des séances, les apports théoriques se multiplient et servent peu à peu de base pour enrichir la réflexion et émettre des hypothèses au regard de chaque situation singulière.

L'analyse de la pratique permet de travailler le processus d'accompagnement des enfants et de leurs parents, en perpétuelle évolution selon le contexte, selon la situation singulière.  
Ce travail met en jeu les émotions ressentis et les observations partagées des professionnels, ainsi que leurs questionnements et leur réflexion.

**- L'observation « projet » :**

L'observation est l'action de considérer, avec une attention soutenue, un être afin de mieux le connaître.

Elle permet de se placer du point de vue de l'enfant pour comprendre le sens de ce qu'il vit.

L'observation doit être un projet d'équipe.

Stopper l'action ordinaire, se poser pendant que ses collègues sont dans l'action. Accepter le regard de l'autre.

L'observation est posée comme geste professionnel, institutionnalisé et reconnu.

Ainsi nous observons en relatant ce que nous voyons, (uniquement les faits en se détachant de nos jugements). Un questionnement en découle puis une analyse, une réflexion permettent en équipe de faire des propositions pour faire évoluer une situation.

Comme tout autre geste professionnel, cela s'apprend.

Affiner le regard de chacun dans un travail d'observation très défini contribue à développer un regard commun sur l'enfant, sans toutefois que le collectif n'efface les individualités.

Ces regards riches d'une sensibilité personnelle renforceront ce potentiel de réflexion au sein de l'équipe. Ainsi travaillée, cette acuité du regard sera présente au quotidien, enrichissant ainsi l'observation spontanée.

Elle renforce une attitude professionnelle attentive, sensible et bienveillante.

---

## 3. *Projet social et développement durable- Octobre 2022-*

---

### **Le projet social : les finalités et la démarche**

---

Le projet social s'inscrit dans le projet d'établissement. En plus du projet social, celui-ci précise le projet éducatif, les différentes modalités d'accueil, les compétences professionnelles mobilisées, l'accueil spécifique des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, la place et la participation des familles à la vie du service, ainsi que les relations avec les organismes extérieurs (Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants).

Le projet social établit un état des lieux de l'évolution et des caractéristiques de la population, notamment les familles avec de jeunes enfants. Il mesure l'offre de service sur le territoire, qu'elle soit culturelle, sportive et surtout en matière de mode de garde : leur diversité, leur maillage territorial et leur accessibilité en terme économique, géographique et horaire.

Le projet social a été élaboré à partir d'études statistiques de la population (INSEE) et de données CAF. Les acteurs sociaux et éducatifs, les responsables d'EAJE, de Rpe<sup>2</sup> et du Guichet Unique Petite Enfance du territoire y ont collaboré à travers des groupes de travail portant sur les besoins et difficultés repérés des familles, ainsi que sur des propositions à mettre en œuvre. 230 parents ont également répondu à un questionnaire en ligne évaluant leurs besoins et attentes en terme de mode de garde et d'accompagnement à la parentalité.

L'analyse de l'ensemble de ces données a permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins des familles et des acteurs et les offres de services de garde d'enfants et de parentalité sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

De cette étude et analyse a émergé des perspectives d'évolution et des propositions concrètes visant à asseoir une politique petite enfance de qualité et à mieux répondre aux besoins diversifiés des familles. Ces objectifs et ces propositions sont présentés tout au long du document.

Cet état des lieux nous a permis de créer une dynamique de réseaux d'acteurs locaux permettant de repérer les besoins, d'être à l'écoute des attentes des familles et ainsi de construire des réponses collectives à l'échelle de l'agglomération.

---

<sup>2</sup> Relais Petite Enfance (RAM)

## Quelques dates clés de la Direction Petite Enfance

---

**1981** – Création du service petite enfance pour informer les familles sur les possibilités d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville. 25 places d'accueil en halte-garderie et 80 places en crèche étaient alors proposées.

**1985** - Avec la précarisation galopante du marché du travail, la ville réserve 12 places à la crèche du CHS afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents travaillent en horaire atypique.

**1991** - Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) pour accompagner les parents

**1996** - 5 places d'accueil d'urgence sont réservées aux enfants dont les parents trouvent un travail ou suivent une formation de manière précipitée.

**2000** – *Création des multi-accueils et de la PSU : Prestation des Service Unique. Versée par la Cnaf, elle sert à financer le fonctionnement des EAJE et à optimiser les places d'accueil.*

**2003** – Ouverture du RAM. Le service Petite Enfance s'installe rue Paul Doumer et devient plus visible des familles.

**2006** – *Ouverture possible de l'accueil de la petite enfance au secteur privé*

**2007** – Création d'un RAM inter-communal (actuel RAM Sud).

**2009** – Transformation de 10 places d'accueil en places d'accueil d'urgence qui permet notamment de répondre aux actions retenues via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : de nombreux parents immigrés ou d'origine étrangère bénéficient de cet accueil afin de pouvoir suivre les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française, en vue de favoriser leur insertion et de lutter contre les discriminations.

**2010** – La Communauté d'Agglomération prend la compétence petite enfance ce qui a permis à La Direction de voir son champ d'intervention s'élargir, de nouveaux enjeux émerger et ses projets se multiplier : développer l'offre de garde sur le territoire, rénover certains EAJE devenus vétustes...

Création d'un 4<sup>ème</sup> RAM et rattachement des EAJE de Venansault, Mouilleron le Captif, Dompierre-sur-Yon et La Ferrière, à la Direction Petite Enfance de la Roche-sur-Yon Agglomération.

**2010** – *Autorisation de création de micro-crèches (entreprise privée de crèche) et de MAM (Maison d'Assistants Maternels).*

**2013** – Ouverture de 2 multi-accueils : aux Clouzeaux (36 places) et à La Chaize-Le-Vicomte (26 places).

Création du Guichet Unique de la Petite Enfance qui centralise les demandes de place en multi-accueils et accompagne les parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

**2021** – Lauréat des « 1000 premiers jours » pour le projet « Eveil à l'art : créativité et parentalité ».

**2021** – *Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants. On parle désormais de « Rpe » pour les RAM et de « crèches » pour les multi-accueils.*

**2022** – Création de 10 nouvelles places d'accueil

Ce bref historique souligne l'évolution de l'offre d'accueil en fonction des contraintes liées au marché du travail et aux évolutions sociales. Il fait apparaître en parallèle l'évolution des politiques familiales : conciliation vie familiale-vie professionnelle, accompagnement des parents et, depuis quelques années, développement et diversification des modes d'accueil. La politique familiale est bien une composante des politiques sociales, mais aussi des politiques d'emploi.

## Un territoire attractif

---

### Situation géographique, économique et environnementale

#### → Un chef-lieu bien positionné et bien desservi

L'agglomération se situe au cœur du département de la Vendée et bénéficie d'un large réseau routier et autoroutier ainsi que d'une ligne TGV Paris / Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne. La majorité des communes de l'agglomération est desservie par une ligne de bus.

Cette desserte de qualité et cet excellent positionnement lui permettent de jouer pleinement son rôle de capitale de la Vendée et d'être extrêmement attractive en matière économique, commerciale, de déplacements, de formations universitaires, de services de niveau métropolitain, etc.

#### → Le premier pôle économique de Vendée

La Roche-sur-Yon est numéro 1 des villes moyennes qui embauchent<sup>3</sup>.

L'évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 est de 1.7%, contre 0.3% à l'échelle nationale.

Le taux de chômage est de 6.3%. Le taux d'emploi des femmes est maintenu à 86% des femmes âgées de 25 à 54 ans (entre 2012 et 2017). Il est de 91% pour les hommes. Il est respectivement de 75.5% et de 82.9% dans le reste de la France.

De fait, le territoire de l'agglomération est le 1er pôle économique de Vendée. Il totalise près de 54 000 emplois. La structure de l'emploi est très diversifiée, même si le secteur tertiaire est dominant. C'est un atout indéniable pour l'agglomération. Ce tissu industriel structure de nombreux emplois induits, de sous-traitance et de services notamment.

#### → Un environnement de qualité

L'agglomération est un territoire assez bien préservé. Elle dispose de vastes espaces verts, continus ou non, avec la Vallée de l'Yon aux nombreux cours d'eau qui structurent son paysage et lui donnent une vraie qualité environnementale. Sa biodiversité est préservée.

Le bestiaire mécanique de la place Napoléon apporte un îlot de fraîcheur ludique et accessible en centre-ville. De nombreuses aires de jeux pour enfants sont réparties sur l'ensemble du territoire.

### Offre culturelle et sportive riche et accessible

En terme d'offre culturelle, l'agglomération dispose d'un bon nombre d'atouts. Scène Nationale, complexe sportif et culturel départemental qui accueille des compétitions nationales et des concerts, médiathèques, Ecole Nationale de Musique, écoles de musique communales, école d'art, musées (La

---

<sup>3</sup> Le Parisien du 29 avril 2021

Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte), festivals, notamment les Concerts Très Tôt pour les enfants de 0 à 6 ans et Enfan'Art (semaine d'éveil culturel de la petite enfance), ainsi que des sites touristiques : le Haras de la Vendée, la Maison des libellules... Et surtout un tissu associatif éclectique et un réseau d'artistes locaux actifs.

En matière sportive, l'agglomération est bien dotée : stades de football et de rugby, salles de sports, stade d'athlétisme, équestre, de tennis, patinoire, piscines et complexe aquatique avec bassin olympique, golf,... offrant ainsi une très grande diversité de pratiques sportives libres ou encadrées.

Cette armature sportive et culturelle est un élément d'attractivité évident pour attirer main d'œuvre et cadres de haut niveau sur notre territoire, en synergie avec notre dynamisme économique et la qualité de notre cadre de vie.

## Evolution et caractéristiques de la population

### → Une dynamique démographique soutenue sur la ville comme sur la couronne

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes et compte 97 770 habitants en 2019.

Ce territoire connaît un rythme de croissance annuelle identique de plus de **0,8%/an sur 2013-2019**. Ce sont **Aubigny-Les Clouzeaux** et **La Chaize-le-Vicomte** qui connaissent la croissance la plus significative (respectivement 2,1% et 1,5%) de par le nombre d'entrées sur leur territoire ; suivent La Ferrière, Rives-de-l'Yon et La Roche-sur-Yon.

Ainsi, la croissance de la population est majoritairement portée par le solde migratoire (*jeu des emménagements et des démnagements de la commune*) qui véhicule les 2/3 de l'accroissement de la population alors que le solde naturel (*jeu des naissances et des décès*) n'en porte qu'1/3.

Mais alors que le taux d'accroissement total est identique, un fort contraste apparaît quant à la répartition selon les deux composantes de cette croissance, entre ville-centre et couronne yonnaise : sur l'ensemble des 12 communes périphériques de La Roche-sur-Yon, on enregistre une répartition équilibrée, presque à parts égales entre solde migratoire (portant 45% de la croissance 2013-2018) et solde naturel (portant 55% de la croissance 2013-2018) alors que sur La Roche-sur-Yon, le solde naturel ne représente plus aujourd'hui que 13% de la croissance yonnaise, le solde migratoire en étant devenu le moteur principal.

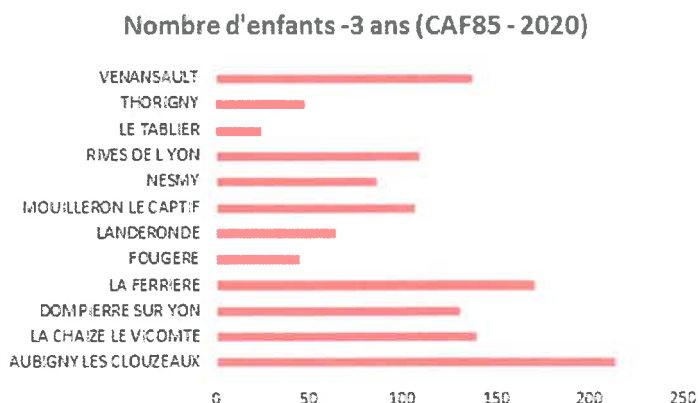
L'accueil des nouveaux ménages **est donc devenu un enjeu pour tous**.

Pour autant, la population augmente mais sa structure par âge se modifie en lien avec le phénomène de vieillissement des populations. La croissance de la population est très majoritairement portée par l'accroissement du nombre des 60 ans et + et tout particulièrement des 60-74 ans, alors qu'en dessous de 60 ans, la population diminue à tous les âges.

### → Une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

Ainsi, parallèlement à la diminution du volume des naissances (-9%)<sup>4</sup>, on observe une diminution de la population des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2020 : -12 % sur l'agglomération (-7% à La Roche-sur-Yon et -17% sur la couronne yonnaise). Ceci représente 2785 enfants de moins de 3 ans. 52% d'entre eux vivent à La Roche-sur-Yon.

Aubigny-Les Clouzeaux (-7%), Mouilleron le Captif (-15%) et Rives-de-l'Yon (-21%) voient le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminuer de façon plus importante que les autres communes, où la tendance sur 3 ans est à la baisse très légère. Seule la commune de Venansault (+10%) voit son nombre d'enfants de – de 3 ans augmenter régulièrement<sup>5</sup>.



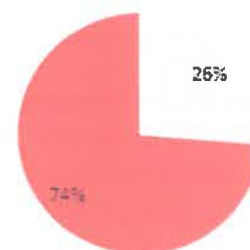
Sur l'ensemble de l'agglomération 6 ménages sur 10 sont une famille. Parmi ces familles plus de la moitié ont des enfants. La couronne a une population plus familiale que la ville-centre, 74 % des ménages sont des familles pour 50 % sur la ville (2018).

### → La monoparentalité

Sur le territoire, sur 14 446 familles avec enfants, 2579 familles ont un enfant de moins de 3 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, 26% des familles avec enfants sont monoparentales sur le territoire agglomérain. Cela représente 36% sur La Roche-sur-Yon<sup>6</sup>. L'adulte monoparental est une femme dans 85% des situations.

Composition des familles avec enfants sur le territoire de l'agglomération



Familles monoparentales ■ Couple avec enfant

A noter, sur les quartiers Liberté et Forges, cette proportion est plus importante. Pour Pyramides-Jean Yole-La Garenne on compte davantage de foyers monoparentaux que de couples avec enfants<sup>7</sup>.

### → Un taux de pauvreté<sup>8</sup> plus important chez les plus jeunes

En 2018, 10.6% des ménages sont en situation de pauvreté sur l'agglomération (9.2% en Vendée). Les moins de 30 ans sont les plus touchés (17.3% d'entre eux). Ce chiffre décroît avec l'âge.

Parmi l'ensemble des familles avec enfant de moins de 3 ans, chaque année depuis 2016, 21% sont en situation de pauvreté.

<sup>4</sup> Source INSEE

<sup>5</sup> Source CAF85 et MSA

<sup>6</sup> Source INSEE

<sup>7</sup> Source Analyse des Besoins Sociaux – CCAS La Roche-sur-Yon - 2021

<sup>8</sup> Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine, 1056€/mois pour une personne vivant seule en 2017.

A La Roche-sur-Yon, on observe de fortes disparités d'un quartier à l'autre : Les Halles (20%), la Garenne (25%), Pyramides-jean Yole (38%) et Moulin rouge-Oudairies et La Généraudière-l'Angelmière (7%-8%).

#### → Un taux d'activité des femmes élevé

La part des femmes actives ayant un enfant de moins de 3 ans est de 79.5% au 31/12/2019, soit +5 points en 3 ans. En conséquence, les couples avec deux emplois ou les familles monoparentales dont le chef de famille occupe un emploi représentent 62.4% de l'ensemble des familles aggro-yonnaises avec enfant(s) de moins de 3 ans (supérieur au taux national)<sup>9</sup>.

L'activité professionnelle impacte donc l'organisation familiale et entraîne un besoin plus important en matière de mode d'accueil régulier des enfants de moins de 3 ans.

## Diversité et complémentarité de l'offre d'accueil

---

### Une offre d'accueil collectif diversifiée (cf. annexe 1)

#### → Le Guichet Unique : optimiser l'offre d'accueil collectif

Créée en 2013, le Guichet Unique est animé par une éducatrice de jeunes enfants et 2 agents administratifs.

Son rôle est de suivre l'activité des structures afin d'optimiser l'offre d'accueil et la contribution financière de la CAF. Il a en charge l'observatoire de la petite enfance et est garant du règlement de fonctionnement des EAJE.

Sa principale mission est d'accompagner les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil. Pour cela, il centralise les demandes de places en accueil collectif (accueil régulier, occasionnel, d'urgence), organise les commissions d'admissions et accompagne les parents dans leur choix et leurs démarches administratives.

4149 contacts auprès du Guichet Unique en 2020.

Pour l'accueil long, en 2021, 518 dossiers ont été traités en commission. Ce chiffre est en augmentation de 21% depuis 2018 : non seulement le nombre de familles demandeuses augmente de 25%, mais en plus et surtout, après un refus, elles maintiennent leur demande et donc déposent un nouveau dossier sur plusieurs commissions, ce qui contribue à amplifier ce chiffre.

Parallèlement, et de fait, le nombre de refus est passé de 54.59% à 61,39% en 5 ans.

Se pose alors les questions du nombre de places disponibles sur le territoire, des conditions d'accès à la commission d'admission, ainsi que des critères priorisant l'obtention d'une place.

---

<sup>9</sup> Source CAF85 et MSA

## → Une offre qui se multiplie

En 2020, avec 588 places d'accueil collectif, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture en accueil collectif au niveau de la moyenne nationale ou presque, avec aujourd'hui environ 21,1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans. Il était de 13% en 2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Direction Petite Enfance offre 380 places (PSU) et accueille près de 1 026 enfants, de façon régulière et occasionnelle.

Pour permettre aux familles dont les parents travaillent en horaires atypiques de trouver un mode de garde pour leur enfant, l'agglomération conventionne avec la crèche hospitalière du CHS, 12 places qui sont attribuées après passage en commission d'admission.

20 places d'accueil d'urgence sont réparties sur l'ensemble des crèches gérées par l'agglomération.

En plus de cette offre, 138 places (PSU) sont disponibles au sein des centres hospitaliers (CHS + CHD) et de la crèche Léa et Léo.

Depuis 2016, les micro-crèches privées (PAJE) se développent d'années en années. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cela représente 95 places (10 places jusqu'à fin 2017). Elles se sont démultipliées en 2020. Le nouveau décret<sup>10</sup> offre, pour l'année 2022, une perspective de 12 places supplémentaires réparties sur les micro-crèches existantes.

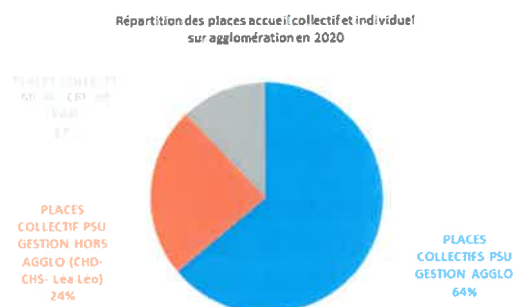
Ainsi en 2020, le territoire agglo-yonnais a un taux de couverture au niveau de la moyenne nationale ou presque avec 21.1 places d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans (21.5% au national).

Par ailleurs, le taux de couverture (accueil individuel et collectif) est de 81.40%. Ce taux élevé est dû à une part importante de l'accueil individuel qui représente 77% de l'offre d'accueil globale.

A noter, pour la première fois, le taux de couverture est 4 points inférieur à celui de la moyenne départementale.

Pour autant, il est bien supérieur au taux national, 59.8%. Ceci s'explique par une part importante de l'accueil individuel sur le territoire et par un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans plus important que la moyenne nationale (25,8% au niveau local).

\*Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM → cf. annexe 2



<sup>10</sup> Décret du 30 août 2021

**Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l’offre d’accueil collectif**

<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>
Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel
Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils	Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021
Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Retravailler la sectorisation
Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle
Avoir un suivi des données chiffrées en matière de petite enfance	Développer l'observatoire de la petite enfance

## Une offre d'accueil individuel omniprésente sur le territoire

### → Un nombre d'assistants maternels en diminution

Au 1er janvier 2021, le nombre d'assistants maternels indépendants continue de diminuer : -25% depuis 2016. 516 assistants maternels offrent un total de 1797 places : -19.5% depuis 2016. Le recours à l'accueil individuel reste tout de même le 1<sup>er</sup> mode de garde formel sur notre territoire.

Le nombre de places disponibles est en baisse constante depuis 2016. Seules 92 places étaient disponibles au 31 décembre 2020 (elles étaient 450 au 31/12/2015). En parallèle, le nombre de familles contactant les Rpe augmente de 7% entre 2019 et 2020.

La diminution du nombre d'assistants maternels est due à plusieurs facteurs :

- un nombre de demandes de 1<sup>er</sup> agrément en baisse de 34% entre 2017 et 2019<sup>11</sup> ;
- un vieillissement de la population des assistants maternels (Source Rpe).

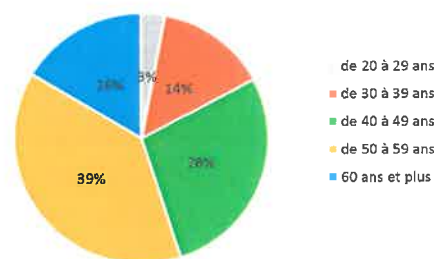
Ainsi, 55% des assistants maternels du territoire a plus de 50 ans. Ce constat est national. Aussi, en 2021, la FPEM<sup>12</sup> a-t-elle annoncé que 44% des assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Le manque de disponibilité de places en accueil individuel est non seulement causé par la baisse du nombre d'assistants maternels, mais aussi par l'augmentation du nombre de refus en commissions d'admission pour les accueils collectifs. Les parents se reportant bon gré mal gré vers ce mode de garde.

De plus, du fait du déséquilibre entre la demande et l'offre de garde, les assistants maternels peuvent privilégier les horaires fixes et les contrats importants. Ceci induit également une tendance à la hausse du tarif horaire.

Cette situation devient encore plus compliquée pour les familles présentant des besoins spécifiques (horaires atypiques, variables, petits contrats).

Répartition par âge des assistants maternels



### → Le développement des MAM (Maisons d'Assistants Maternels)

Outre l'accueil à leur domicile, les assistants maternels peuvent désormais se regrouper à plusieurs en MAM. Cette offre d'accueil individuel continue de se développer. Le territoire en compte actuellement 15 qui représentent 166 places, soit 9% du nombre de places d'accueil individuel total. 8% des assistants maternels travaillent en MAM. On compte 2 à 3 ouvertures par an et des départs réguliers d'assistants maternels. Ce mode de garde est une alternative à l'accueil individuel et collectif.

De nouveaux projets MAM sont en cours notamment une à Nesmy et deux à La Ferrière.

### → Les missions du Rpe

Pour favoriser l'accueil des enfants par un assistant maternel, l'Agglomération est dotée de 4 Relais Petite Enfance (Rpe), répartis en itinérance sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont pour rôle d'informer les parents sur ce mode d'accueil et d'apporter un soutien et un accompagnement aux

<sup>11</sup> Source CD85

<sup>12</sup> FEPEM : Fédération des Particuliers Employeurs de France

assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Animés par des professionnels de la petite enfance, les ateliers mis en place au sein de ces services constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels. En 2019, 397 ateliers d'éveil ont été réalisés par les Rpe avec les assistants maternels, les enfants et quelquefois les parents.

Par ailleurs, les Maisons de Quartier de La Roche-sur-Yon notent une fréquentation importante par les assistants maternels de leurs espaces d'accueils pour les enfants. Ceci vient questionner le besoin d'échanges et de rencontres de ces professionnels.

Fin 2021, un nouveau décret vient étoffer les missions du Rpe en renforçant leur rôle de soutien et de valorisation du métier d'assistant maternel<sup>13</sup>. Le soutien à la formation des assistants maternels est désormais intégré aux missions des Rpe. Le nouveau référentiel propose 3 nouvelles missions renforcées facultatives, parmi lesquelles la « promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication », visant à rendre attractif ce métier, à remédier au déficit d'image de l'accueil individuel et au vieillissement de la population des assistants maternels.

#### Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel

Objectifs	Actions
Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée type chez un(e) assistant(e) maternel(le)
Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s : *inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives
Faciliter les démarches administratives	
Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	
Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe

### Une offre d'accueil et d'accompagnement des parents à enrichir et à mettre en lumière

L'importance des 1000 jours fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de l'OMS<sup>14</sup> et de la petite enfance. Cette période commence avant la conception et se termine à l'entrée en maternelle. C'est un moment privilégié pour acquérir des facteurs de protection, mais c'est aussi une

<sup>13</sup> Décret n°2021-1115 du 25 août 2021

<sup>14</sup> Colloque national des Villes-Santé de l'OMS : Petite enfance, inégalités, villes. Angers, 2018.

période de grande vulnérabilité pour l'enfant, durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Il part d'un principe : protéger les enfants, ça commence par mieux accompagner les parents.

### → Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ronde »

Les LAEP sont des lieux qui, par le dispositif d'accueil qu'ils proposent s'inscrivent pleinement dans cette ambition de prévention primaire, d'accompagnement des parents et de développement des enfants, pour une meilleure santé tout au long de la vie. Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis (moins de 6 ans pour les enfants en situation de handicap) avec un adulte proche, le plus souvent la mère ; les futurs parents sont également accueillis, mais ceci est très rare. Les règles sont la gratuité, la non inscription, la confidentialité et l'accueil par 2 professionnels formés à l'écoute. « On y vient quand on veut et on y reste le temps qu'on veut ». On dit aussi « Venez comme vous êtes ». Trois objectifs sont visés : socialisation des enfants et des parents, prévention primaire des troubles de la relation, des négligences et mauvais traitements et accompagnement des parents. Le lieu offre également un moment de répit pour les parents qui en ont besoin.

La Ronde a ouvert ses portes en juin 1991. 6 demi-journées d'accueil sont proposées par semaine. Selon les années, elle compte entre 4000 et 5000 présences globales, ce qui représente 250 à 300 familles pour 325 à 425 enfants.

Les familles sont accueillies quel que soit leur lieu de résidence : elles viennent des différents quartiers de La Roche-sur-Yon, mais aussi des différentes communes de la couronne.

Nous accueillons de nombreuses familles récemment arrivées sur le territoire. Souvent éloignées de leur entourage familial et amical, elles cherchent à rompre l'isolement et à tisser des liens. Ceci confirme le besoin de se sentir entouré lorsque l'on va être ou l'on vient d'être parent. Cet accompagnement péri-natal, là où il existe, est très apprécié et apporte un réel bénéfice aux parents.

De plus, à partir des 4 ans de l'enfant, de nombreuses familles sont en recherche de lieux ressources tels que les LAEP.

### → Le REAAP Local

Créer en 2016, il est en veille depuis 2020. Il rassemblait les acteurs de la parentalité en lien avec la petite enfance, jusqu'à 6 ans. Des réunions visant l'interconnaissance des acteurs ont été programmées. Des groupes de travail ont été constitués, rassemblant des acteurs et des parents volontaires pour réfléchir à des espaces parents ou des actions passerelles entre le temps de la petite enfance et celui de l'école maternelle. Ils ont donné lieu à des fiches projets.

### → Soutien et ressources pour les parents : une offre diversifiée, mais comment mieux la connaître et y accéder ?

Il existe une quantité importante d'actions visant l'accompagnement des parents. Elles sont proposées par différents porteurs de projets : associations, associations de parents d'élèves, ALSH, AMAQY (avec les espaces parents). Les communes de la couronne organisent également de façon ponctuelle ou régulière des actions ou semaine de la parentalité : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière, Rives d'Yon, Venansault...

Sur l'ensemble du territoire, des temps enfants-parents sont également proposés : ateliers créatifs, ateliers cuisine, sorties en famille, spectacles, histoires...

Ce qui est dit par l'ensemble des acteurs et un nombre important de familles, c'est que les parents ont très peu connaissance de ces propositions et/ou ne savent pas où trouver ces informations.

De la même manière, les familles se disent souvent ballotées d'un service à l'autre le temps de trouver le bon interlocuteur qui entendrait leur problématique et pourrait répondre à leurs besoins.

Ainsi, avant de trouver le lieu ressource approprié, les parents ont plusieurs obstacles à franchir :

- avoir connaissance des services et des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité ;
- trouver le bon interlocuteur en fonction des problématiques ;
- avoir un lieu à proximité et accessible ;
- franchir le pas.

➔ **L'accompagnement à la parentalité dans les EAJE**

La relation de confiance qui s'établit au quotidien dans les EAJE, fait du professionnel de la petite enfance l'interlocuteur de proximité pour les parents. Cet accompagnement, parfois cette écoute, demandent du temps et de l'attention souvent difficiles à conjuguer en parallèle de l'accueil du groupe d'enfants. Pour les familles rencontrant des difficultés, ce besoin d'accompagnement est d'autant plus présent, prenant et nécessaire.

Certains EAJE proposent des actions de type « Café Parents ».

**Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité**

Objectifs	Actions
Maillage du territoire : développer une offre de proximité	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance)
Avoir une action péri-natale et multi-âges	Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris « Maison des 1000 premiers jours » : *accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle
Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements	
Favoriser l'accès à la culture	
Favoriser les relations inter-générationnelles	Développer les partenariats avec Entour'âge et avec les résidences autonomie
Favoriser l'accès aux actions parentalité Structurer les propositions	Coordination des actions parentalité Réseau parentalité
Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions. Développer des actions partagées	

## Des actions engagées en faveur du développement durable

---

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »<sup>15</sup>.

Il se décline en 3 dimensions : écologique, sociale et économique, essentielles dans une réflexion de croissance vertueuse et durable. Il peut être porteur d'une dynamique extrêmement positive dans un service petite enfance et être un réel facteur de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

### Favoriser l'équité sociale : une prise en compte des diversités des besoins

#### → L'accueil d'urgence

20 places d'accueils d'urgence sont réparties sur les structures du territoire. Depuis 5 ans, en moyenne, 92 demandes sont effectuées chaque année. Selon les années depuis 2016, entre 57% et 79% des demandes étaient acceptées. Il pouvait s'agir de demandes ponctuelles pour un rendez-vous ou bien dans l'attente de trouver un mode d'accueil pérenne.

80% à 90% d'entre elles étaient liées à un besoin de garde du fait de l'activité et/ou de l'insertion professionnelle des parents (emploi et formation). Pour le reste, il s'agissait en grande majorité d'une problématique en lien avec l'assistant maternel (arrêt maladie, rupture de contrat).

Selon les années, entre 20 et 30% des demandes sont effectuées par des familles monoparentales, ce qui correspond à leur proportion dans la population générale.

L'année 2021 est spécifique : seules 31% des demandes sont acceptées. 65% des demandes relèvent d'un besoin en insertion professionnelle (emploi ou formation) et 35% sont dues à une problématique avec l'assistant maternel. On peut supposer que la crise sanitaire a alimenté des conflits parents-assistants maternels ou des problématiques de santé pour ces derniers.

L'ensemble des acteurs note un besoin criant d'accueil d'urgence ou de dépannage du fait de difficultés d'insertion professionnelle et/ou sociale et de l'isolement des familles. Ainsi, des femmes seules renoncent à se former ou à travailler faute de mode de garde, et attendent pour cela l'entrée à l'école maternelle de leur enfant. D'autres parents, faute de pouvoir justifier d'un mode de garde, ne sont pas recrutés.

Les acteurs notent également un besoin important de souplesse pour répondre au plus juste aux besoins des familles, souvent les plus précaires et en démarche d'insertion, mais aussi pour les parents qui travaillent (horaires et jours travaillés très variables et modifiables).

Quoi qu'il en soit l'accueil d'urgence semble être un levier pour l'insertion professionnelle et pallier les difficultés rencontrées par les assistants maternels.

---

<sup>15</sup> Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005

### → L'accueil en horaires atypiques

En 2021, 45 demandes d'accueils atypiques ont été traitées par la commission d'admission. Le nombre varie d'une année sur l'autre, mais la tendance est à la hausse et la proportion de refus faute de place à la crèche du CHS augmente. Il est en moyenne de 80% en 2020 et 2021.

Lorsque l'on interroge les acteurs du territoire, cette offre de garde semble insuffisante et pour autant le nombre de passages en commission paraît peu élevé.

Ceci peut s'expliquer par un recours à d'autres solutions de garde du fait des horaires d'ouverture des structures non adaptés aux besoins des familles concernées.

### → L'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques

Chaque structure de la DPE peut accueillir des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (en situation de handicap, en insertion sociale, victime de violences intrafamiliales...).

En 2021, la Direction Petite Enfance accueille 16 enfants bénéficiant de l'AEEH<sup>16</sup>. Ce chiffre augmente régulièrement depuis 2017 où il était de 6. Ainsi, sur l'ensemble de la France, le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH a doublé depuis 2002 ce qui constitue un réel enjeu.

La reconnaissance du handicap se faisant davantage autour des 6 ans de l'enfant, il semble pertinent de tenir également compte des familles bénéficiant de l'AJPP<sup>17</sup>, prestation que touche un parent pour compenser l'arrêt de son travail pour rester auprès de son enfant. En 2020, cela concerne 11 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération, dont 5 à La Roche-sur-Yon.

2 enfants en situation de handicap sont accompagnés d'une AESH<sup>18</sup> lors de leur temps d'accueil dans une structure de la Direction Petite Enfance. Le médecin référent de la Direction accompagne les équipes dans le repérage et la prise en charge et, si nécessaire favorise l'orientation des familles vers les partenaires compétents.

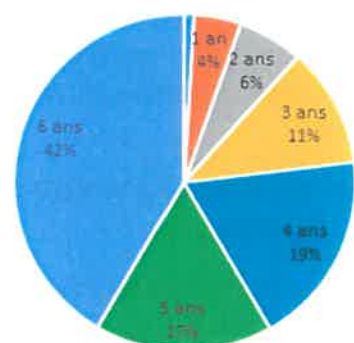
Ainsi, en parallèle de l'accueil en EAJE :

- 4 enfants sont suivis par la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants présentant des troubles autistiques) ;
- 15 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ;
- 6 par le centre de pédopsychiatrie Winnicott.

Par ailleurs, un nombre important de familles bénéficie d'un suivi social pour leur insertion ou dans le cadre d'accompagnement renforcé à la parentalité, voire d'une mesure de protection de l'enfance :

- 41 enfants sont suivis par la PMI ;
- 19 ont une mesure de protection de l'enfance ;

Répartition des enfants avec reconnaissance MDPH



<sup>16</sup> Allocation d'éducation pour les enfants handicapés

<sup>17</sup> Allocation Journalière de Présence Parentale

<sup>18</sup> Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap

- 6 sont accompagnés par l'AREAMS ;
- 25 sont suivis par l'association Passerelles/Vista (résidence maternelle, familles réfugiées) ;
- 8 familles sont orientées par SOS Femmes Vendée.

Sur le territoire de l'agglomération, 7,9% des enfants de moins de 6 ans sont suivis par les équipes de PMI dans le cadre d'une Protection Judiciaire ou Administrative ou d'une Prévention Renforcée...<sup>19</sup>

A noter : les acteurs qui accompagnent les familles présentant des besoins d'insertion ou des difficultés sociales, les orientent principalement sur les structures de la DPE, notamment en accueil occasionnel. Ce sont les EAJE de La Roche-sur-Yon qui accueillent 86% des enfants présentant des besoins spécifiques. C'est particulièrement le cas pour les haltes-garderies et une crèche qui accueillent 25% d'enfants présentant des besoins spécifiques. Pour cela, ils bénéficient du bonus « mixité social<sup>20</sup> ».

Ils relèvent aussi un besoin de souplesse pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap ou souffre d'une maladie. Les différents rendez-vous, les aléas liés au handicap et à la maladie ne leur permettent pas toujours d'anticiper les besoins de garde sur du long terme ce qui est compliqué pour obtenir une place en accueil régulier, à moins de payer davantage que le besoin effectif ou de renoncer à travailler ou bien de recourir à de la garde informelle. Ils ne font pas de demandes auprès des assistants maternels qui sont pourtant 71 à accepter d'accueillir les enfants en situation de handicap.

#### ➔ **Focus sur les assistants maternels et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques**

Le Rpe recense 51 demandes d'accueil d'urgence/dépannage pour 214 assistants maternels qui acceptent ces modalités d'accueils.

267 assistants maternels acceptent les horaires atypiques, ce qui est supérieur aux demandes formulées par les parents (116). Pour autant, tous n'obtiennent pas de réponse favorable si les assistants maternels n'ont plus de places disponibles. Nous ne disposons pas du taux de refus.

Lorsqu'ils accueillent des familles dites fragiles, ils sont parfois mis en difficulté du fait de leur isolement professionnel, d'une formation insuffisante pour accueillir ce public et faute de tiers dans les relations parents-assistants maternels,

En revanche, pour ce qui concerne l'accueil en périscolaire, il y a nettement plus de demandes des familles que d'offres de places chez les assistants maternels. Cela concerne principalement les familles qui ont des besoins en horaires atypiques ; les ALSH n'ayant pas une amplitude horaire suffisante.

<sup>19</sup> Données du Conseil Départemental au 31/12/2018

<sup>20</sup> Le bonus « mixité sociale » s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires

## Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques

Objectifs	Actions
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance : plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)  Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques
Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents	Transmettre un questionnaire aux familles du territoire

### Favoriser le développement humain et le travail en réseau

#### → Un encadrement de qualité

L'accueil collectif se traduit pour les équipements de l'agglomération par la mobilisation de ressources humaines importantes et qualifiées. Aujourd'hui, 160 agents en équivalent temps plein œuvrent en faveur de l'accueil des enfants. 99% du personnel est diplômé. Nous bénéficions également d'un pool de titulaires remplaçants.

Une psychologue, coordonnatrice de la qualité de l'accueil a également pour mission d'impulser des projets transversaux en matière pédagogique et de réflexion (intervenants extérieurs, projets culturels, réunions pédagogiques) et d'accompagner les responsables et les équipes lors de situations difficiles. Elle peut également être amenée à effectuer des observations dans les unités en cas de besoin. Tout ceci dans une position de tiers non hiérarchique.

Les temps de formation et de réflexion hors de la présence des enfants sont essentiels pour gagner en compétences, s'ouvrir et s'enrichir de pratiques différentes. Ainsi, bien avant l'obligation imposée par le nouveau décret, chacun bénéficie annuellement de formation continue et de séances d'analyses des pratiques professionnelles. Chaque équipe organise une journée pédagogique annuelle et, l'ensemble des agents se rassemble une fois par an pour la journée des professionnels de la petite enfance. La mobilité est encouragée une semaine par an pour aller découvrir d'autres structures de la Direction.

Une attention est aussi portée à la promotion des bons gestes et postures en situation professionnelle : formation et matériel ergonomique.

Tout ceci concourt à un encadrement pédagogique de qualité et homogène sur le territoire.

Notre volonté est d'améliorer encore l'accueil des familles, l'inclusion de tous et de favoriser des dynamiques d'équipe positive. Pour cela, des temps de réunion à des horaires adaptés semblent nécessaires, ainsi que la constitution d'un groupe d'agents qui soit référent, pour chaque EAJE, de l'accueil des familles présentant des besoins spécifiques.

## Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels

Objectifs	Action
Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)

### → Des propositions d'éveil culturel diversifiées et accessibles

Le rapport remis en 2019 au Ministère de la Culture<sup>21</sup> souligne l'importance de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge et de rendre accessible la culture à toutes les familles. La sollicitation d'intervenants extérieurs et les actions parents-enfants sont source de développement et de prévention.

Aussi, nous nous attachons à offrir aux jeunes enfants et à leurs familles une offre culturelle riche et accessible grâce à la présence de divers intervenants et à la formation des professionnels petite enfance (éveil musical, raconte-tapis, kamishibaï, arts visuels, spectacles, bals...).

### → Une continuité et une cohérence des différents temps d'accueil de la petite enfance à encourager

L'OMS souligne le rôle central, pour la réduction des inégalités sociales de santé, de la qualité et de l'articulation des systèmes de préscolarisation de la Petite Enfance aux temps de l'école. La qualité de cette articulation est d'autant plus centrale que les périodes de transition sont des moments de fragilité surtout pour les enfants de familles vulnérables.

Ainsi, pour favoriser la continuité et la cohérence, plusieurs leviers sont mis en œuvre :

- découverte du milieu scolaire pour les enfants, voire les parents : de façon ponctuelle et isolée, temps passerelles entre certaines crèches et écoles maternelles ;
- projet de participation à la semaine de la maternelle dans le quartier des Pyramides ;
- de façon pérenne : dispositif « Ecole à 2 ans », dans une école de La Roche-sur-Yon ;
- temps de formation sur la prise en charge et les besoins de la petite enfance : de façon ponctuelle et isolée, pour les animateurs d'ALSH qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans.
- recensement par le REAAP Local des actions Passerelles du territoire et mise en œuvre d'un groupe de travail en 2018

Au regard du taux élevé de scolarisation précoce et en conséquence du nombre important de jeunes enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (matin, soir, pause méridienne, Petits Mercredis, mercredis et vacances scolaires) ; au regard des attentes exprimés par les acteurs du

<sup>21</sup> Sophie Marinopoulos (2019). Mission « Culture petite enfance et parentalité » : « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle ». Eveil culturel et artistique en faveur de l'enfant dans le lien à ses parents.

territoire lors du groupe de travail CTG (Convention Territoriale Globale) sur la petite enfance, il semblerait nécessaire de promouvoir et de développer ces actions à l'échelle du territoire.

#### Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Objectif	Action
Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles	Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires

#### → Un travail en partenariat efficient mais à étoffer

L'ensemble des acteurs regrette une méconnaissance réciproque des missions, des contraintes et des atouts de chacun des partenaires. Ils expriment le besoin de mieux se connaître pour orienter au mieux les familles et favoriser la cohérence de leur accompagnement.

Ils expriment aussi le besoin de mieux connaître la spécificité du public petite enfance pour s'y ajuster au mieux.

Il semble aussi nécessaire que les professionnels petite enfance soient davantage associés à la prise en charge et l'accompagnement global des enfants.

Ce besoin d'interconnaissance des acteurs est récurrent dans tous les groupes de travail : REAAP, CTG, PEDT.

#### Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité

Objectif	Actions
Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération	<p>*Développer les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</p> <p>*Mettre en œuvre un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</p> <p>*Mener une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</p>

### Des actions engagées en faveur de l'environnement

Mener des actions directes ou indirectes en faveur de l'environnement répond en même temps au besoin de prévention santé des enfants. Ceci est d'autant plus important que les actions précoces dès la petite enfance ont des effets considérables sur la réduction des inégalités sociales de santé.

### ➔ Actions directes auprès de l'enfant

Eveil à la nature et prévention santé :

- découverte du monde animal et végétal ;
- découverte de l'environnement nature de proximité quel que soit le temps : « Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements » ;
- déplacements doux : à pieds et transports en commun.

Au cours de ces différentes propositions, il s'agit de favoriser l'exploration sensorielle, l'observation et l'écoute.

Sensibiliser les enfants à prendre soin d'eux-mêmes, de leur corps et de la nature :

- se laver les mains ;
- dormir bien ;
- manger bien ;
- se détendre ;
- trier et réduire ses déchets.

### ➔ Actions indirectes

\*Choix des produits d'entretien

\*Choix des matériaux et des jeux : avant d'investir dans du matériel ou des jeux, réfléchir à l'utilité réel de l'achat ou envisager une alternative

\*Confectionner et utiliser des petits essuie-tout lavables

### ➔ Actions auprès des familles

Il s'agit de sensibiliser les parents lors des transmissions, par des actions du quotidien, par le projet éducatif et par leur implication à différents niveaux.

### Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé

Objectifs	Actions
Réduire les déchets	Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)
Garantir une alimentation saine	Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR
Favoriser l'activité physique	Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures
	Inclure dans chaque projet un point développement durable

## Conclusion - Un élan pour la suite : des enjeux et des perspectives

Notre territoire connaît un faible taux de chômage, le taux d'activité des femmes y est plus élevé que la moyenne française : les difficultés sont plutôt causées par des freins au recrutement (formation, mobilité, garde d'enfants). Ce à quoi s'ajoutent une durée du congé parental partagée entre le parent 1 et le parent 2 et une scolarisation désormais obligatoire l'année des 3 ans. Cette réforme induit une nette diminution des entrées en maternelle en cours d'année ce qui concentre les entrées et sorties en accueil individuel et collectif aux périodes de septembre et janvier ; et limite le nombre de places disponibles en crèche et chez les assistants maternels le reste de l'année.

Aussi, même si notre taux de couverture en accueil collectif et individuel est nettement au-dessus de la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins que notre besoin en offre de garde est lui aussi plus important.

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé et l'importance des 1000 premiers jours constituent des défis importants qui peuvent être relevés à travers le développement de propositions d'accompagnement des parents et d'actions en faveur du développement durable.

Du fait de ces évolutions, notre territoire connaît de nouveaux enjeux en matière de petite enfance.

Comment répondre aux besoins diversifiés des familles ?

Comment concilier les contraintes gestionnaires, celles des familles et du marché du l'emploi, et le respect des besoins de l'enfant ?

Comment favoriser l'accès aux droits et aux offres de services d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les familles ?

Comment garantir la mixité dans les offres d'accueil petite enfance ?

Comment pallier les difficultés de recrutement des professionnels petite enfance ?

Comment agir en faveur de la préservation de l'environnement ?

Enfin, devant la multiplication des instances visant à structurer et à articuler les diverses offres de services et d'accueil, comment apporter de la cohérence et de la complémentarité aux différents dispositifs CTG, PEDT, CLS et REAAP ?

Il s'agira de tenir compte de ces enjeux lors de la mise en œuvre des objectifs retenus pour les prochaines années :

**Objectif n°1 – Augmenter et diversifier l'offre d'accueil collectif**

**Objectif n°2 – Promouvoir et faciliter l'accueil individuel**

**Objectif n°3 – Développer le maillage territorial et la visibilité des services parentalité**

**Objectif n°4 – Offrir un accueil de qualité aux familles présentant des besoins spécifiques**

**Objectif n°5 – Soutenir la formation continue et la réflexion des professionnels**

**Objectif n°6 – Accompagner les transitions jusqu'à l'entrée à l'école maternelle**

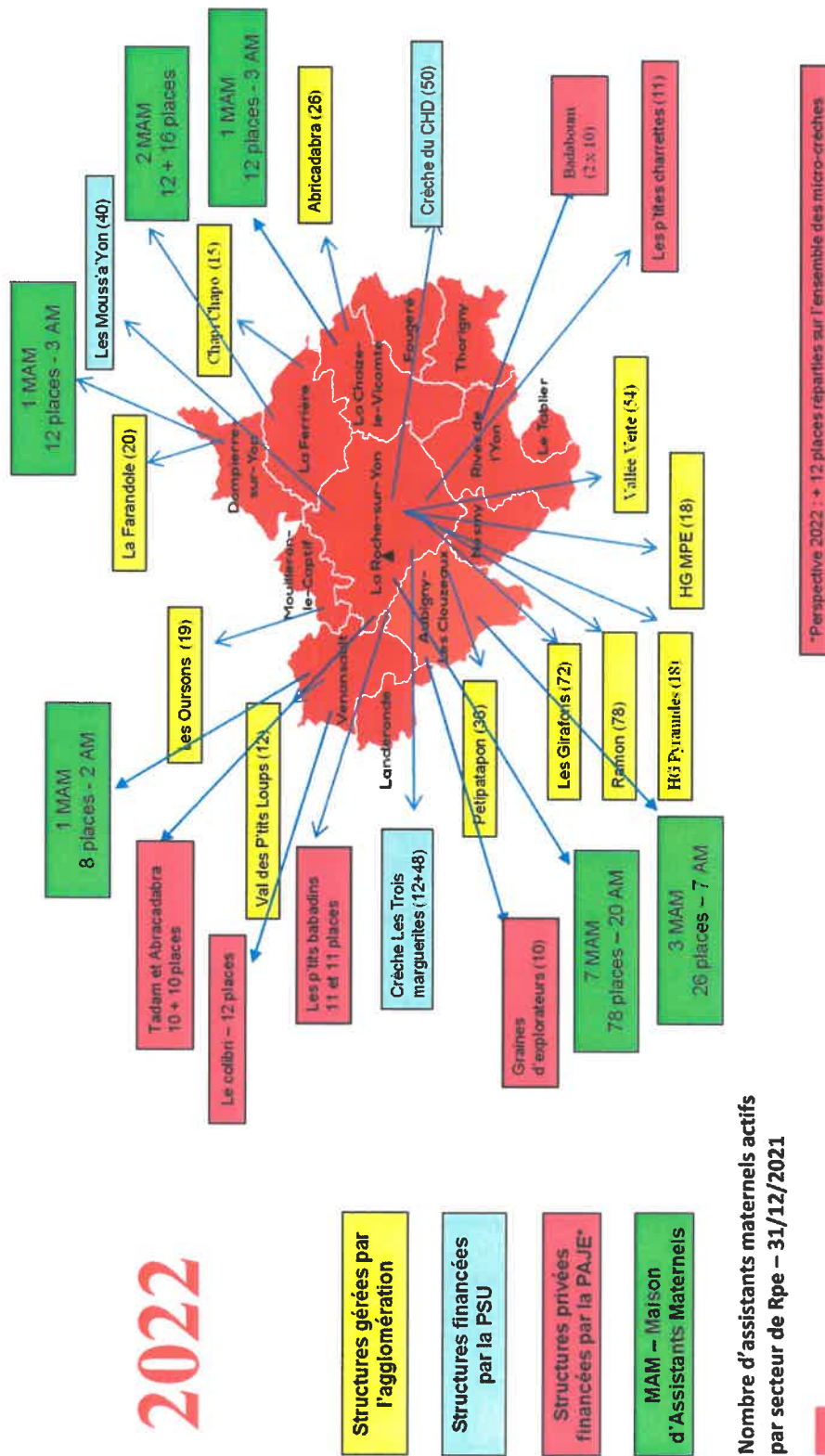
**Objectif n°7 - Animer un réseau de partenaires petite enfance et parentalité**

**Objectif n°8 – Renforcer la réduction des déchets, une consommation raisonnée et les actions prévention santé**

**Annexe 1 – Liste des structures d'accueil collectif sur le territoire**

STRUCTURES	COMMUNES	NOMBRE DE PLACES	
		2021	2022
<b>CRECHES LRSYA (PSU)</b>			
Les Girafons	LA ROCHE SUR YON	72	72
Ramon	LA ROCHE SUR YON	68	78
Vallée verte	LA ROCHE SUR YON	54	54
Petipatapon	LES CLOUZEUX	36	36
Abricadabra	LA CHAIZE LE VICOMTE	26	26
Les Oursons	MOUILLERON	19	19
La Farandole	DOMPIERRE SUR YON	20	20
Val des p'tits loups	VENANSAULT	12	12
Chapi-Chapo	LA FERRIERE	15	15
halte-garderie MPE	LA ROCHE SUR YON	18	18
Halte-garderie Les Pyramides	LA ROCHE SUR YON	18	18
CHS : Les Trois Marguerites	LA ROCHE SUR YON	12	12
<b>TOTAL 1</b>		<b>370</b>	<b>380</b>
<b>CRECHES PSU</b>			
CHD	LA ROCHE SUR YON	50	50
CHS	LA ROCHE SUR YON	48	48
Léa et Léo (Les Mouss'a'Yon)	LA ROCHE SUR YON	40	40
<b>TOTAL 2</b>		<b>138</b>	<b>138</b>
<b>MICRO-CRECHES PAJE</b>			
Tadam	LA ROCHE SUR YON	10	10
Abracadabra	LA ROCHE SUR YON	10	10
Colibri	Venansault		12
Les p'tits babadins	LA ROCHE SUR YON	11	11
Les p'tits babadins	Saint André	11	11
Graines d'explorateurs	Venansault	10	10
Badaboum 1	Rives de l'Yon	10	10
Les funambules de Badaboum*	Rives de l'Yon	10	10
Les Petites Nanardises	Landeronde		14
Les p'tites charrettes	LA ROCHE SUR YON	11	11
<b>TOTAL 3</b>		<b>83</b>	<b>109</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>591</b>	<b>627</b>

## Annexe 2 - Développement de l'offre d'accueil collectif et MAM



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 613 places en accueil collectif**

## Annexe 3



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

#### **DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE**

- 1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables aux personnes physiques et morales qui assurent l'accueil du jeune enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Annexe 4 - PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives

DIRECTION PETITE ENFANCE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - synthèse : diagnostic et perspectives		
Etat des lieux	Problématique	Objectifs	Actions	Echéances
<b>Accueil collectif</b> 1. guichet unique 9 multi-accueils et 2 haltes-garderies gérés par l'agglomération Dont 20 places en accueil d'urgence et 12 places en accueil atypique conventionnées avec la crèche du CHS Taux de refus en commission : 61,39% Accueil occasionnel : liste d'attente Sur la totalité, 150 enfants environ présentent des besoins spécifiques Total : 380 places d'accueil  2. crèches hospitalières 1 crèche privée "Léa et Léo" Soit 138 places  9 micro-crèches Soit 95 places	Manque de places disponibles (cf commission d'attribution)  Manque de places en accueil occasionnel  Manque de place disponible en accueil d'urgence	Augmenter le taux d'acceptation en commission d'admission et en accueil occasionnel  Analyser les besoins de garde en horaires atypiques/décalés et les solutions trouvées par les parents  Distinguer les besoins urgents à court terme et à long terme Définir les conditions d'accès à ces accueils  Revoir les critères d'attribution en accueil régulier Revoir les critères d'entrée en accueil d'urgence	Créer 80 places (1 crèche 80 places ou 2 crèches 40 places) - crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) - accueil occasionnel  Questionnaire transmis aux familles  Un règlement de fonctionnement à actualiser au regard de l'évolution des besoins des familles et de l'application du décret d'août 2021  Retravailler la sectorisation	80 places + ludothèque ou crèche de 40 places : 2025 40 places + 30 places : mandat suivant
	Des besoins importants pour des familles présentant des besoins spécifiques (insertion professionnelle et sociale, difficultés éducatives, handicap)  Des acteurs qui ne savent pas toujours vers qui orienter les familles selon leurs besoins Des familles qui ont des difficultés à se repérer devant la diversité des acteurs et qui sont ballotées d'un service à l'autre	Favoriser l'inclusion, l'insertion professionnelle et sociale Développer les compétences des agents en matière d'accompagnement des familles présentant des besoins spécifiques  Favoriser la cohérence et la continuité de la prise en charge des enfants et de leurs familles Permettre aux familles de se repérer dans la diversité des modes d'accueil	Pour les professionnels petite enfance, plan de formation sur l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles présentant des besoins spécifiques (un référent par structure)  Développer les actions passerelles entre les différents temps de la petite enfance et la formation des animateurs périscolaires Créer un réseau des acteurs de la petite enfance Proposer aux parents des réunions d'information et témoignages sur les différents modes d'accueil et l'entrée en maternelle	Continuité, à affiner et à cibler  En lien avec la définition du périmètre de la compétence petite enfance
	Développement durable : tous les éléments ci-dessus concourent à des actions en faveur du développement durable, à savoir : *Équité sociale *réduction des inégalités sociales de santé *développement humain Ce à quoi s'ajoutent des projets autour de : *l'éveil à la culture "Enfant'Art" et intervenants extérieurs dans les crèches et haltes-garderies de l'agglomération, partenariats artothèque, médiathèque, conservatoire *l'éveil à la nature : "il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvais vêtements" : sortie de proximité et en toute saison, déplacements doux, jardinage... *L'accompagnement des pratiques et de la réflexion des professionnels : 99% de professionnels diplômés, formation continue, réunions d'équipe, analyses de pratiques, journées pédagogique annuelle par structure, journée annuelle des professionnels rassemblant l'ensemble des agents, semaines découverte			

Accueil individuel				2023
77% des enfants ayant un mode de garde sont accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Les parents préfèrent l'accueil collectif	Donner aux parents une image positive de l'accueil individuel	Présentation d'une journée: type chez un(e) assistant(e) maternel(le)	Rencontre à prévoir avec le Département
Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s 44% des assistant(e)s maternel(le)s en retraite d'ici 2030 (FPEM)	Manque de places : peu de places disponibles	Augmenter le nombre de places en accueil individuel	Accompagner et soutenir les assistant(e)s maternel(le)s :	
*460 assistant(e)s maternel(le)s *1614 places	Des démarches administratives fastidieuses	Faciliter les démarches administratives	*inventer un service innovant (à mi-chemin entre le RPE et la crèche familiale qui favorise l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et les parents dans leurs démarches administratives	
4 Relais Petite enfance *accompagner les parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) *Soutien et accompagnement les assistant(e)s maternel(le)s (397 ateliers d'éveil en 2019, conférences)	Demande de 1er agrément en baisse de 34%	Promouvoir et rendre attractif le métier d'assistant(e) maternel(le)	*Soutenir et former les assistant(e)s maternel(le)s pour l'accueil de familles présentant des besoins spécifiques	
Un nouveau décret petite enfance qui donne des missions Guichet Unique aux Rpe	Sur la DPE, un guichet unique identifié et distinct du Rpe qui ne remplit pas cette mission	Mutualiser les missions du guichet unique et les missions attendues des Rpe en matière de Guichet Unique	Structurer le service guichet unique en lien avec les Rpe Développer l'observatoire de la petite enfance	2023
Accueil et accompagnement des parents				
LAEP "La Ronde" - 0-4 ans *4000 à 5000 présences annuelles *250 à 300 familles différentes par an *325 à 425 enfants différents par an	Implanté uniquement à La Roche-sur-Yon Des jeunes parents qui disent découvrir le lieu tardivement	Maillage du territoire : développer une offre de proximité Avoir une action péri-natale et multi-âges	Parentibus (Lieu d'accueil enfants-parents 0-4 ans, en itinérance) Créer un lieu d'accueil enfants-parents 0-10 ans (y compris "Maison des 1000 premiers jours") :	sept-23
Objectifs : *socialisation *accompagnement des parents *prévention primaire (difficultés de développement, troubles de la relation, isolement, négligences et mauvais traitements)	Des parents à la recherche d'un LAEP au-delà des 4 ans de l'enfant Difficulté d'accès à la culture : des familles ne se l'autorisent pas	Renforcer la prévention des troubles du développement et de la relation, de l'isolement et, des négligences et mauvais traitements Favoriser l'accès à la culture Favoriser les relations inter-générationnelles	*accompagnement à la fois collectif et individuel *basé sur l'écoute, l'échange, le jeu et l'art, *avec une ludothèque et un espace d'expression culturelle Développer les partenariats avec l'entourage, avec les résidences autonomie	mandat suivant 2026

<p>Des propositions sur l'ensemble du territoire</p> <p>REAAP (Réseau d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents) créée en 2016 ; en veille depuis 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*réunions partenariales</li> <li>*groupes de travail</li> <li>*fiches projet sur des passerelles entre petite enfance et maternelle et sur des espaces parents dans les écoles</li> </ul> <p>L'échelle aggio pour le REAAP est vaste et rassemble des territoires avec des réalités différentes.</p>	<p>Une offre très diversifiée mais peu visible et peu connue</p> <p>Difficulté d'accès à l'information</p> <p>Manque de coordination et de pilotage des actions parentalité</p>	<p>Favoriser l'accès aux actions parentalité</p> <p>Structurer les propositions</p> <p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs, la cohérence et la connaissance des différentes propositions.</p> <p>Développer des actions partagées</p>	<p>Coordination des actions parentalité</p> <p>Réseau parentalité</p>	<p>En cours</p> <p>A affiner, en lien avec les autres volets de la CTG (enfance, jeunesse, vie sociale, parentalité)</p>
<p><b>Développement durable</b></p>				
<p>Le nouveau décret petite enfance d'août 2021 qui impose une prise en compte et des objectifs de développement durable dans le projet social (avec 3 dimensions : sociale, économique et environnementale)</p>	<p>Une direction petite enfance qui met d'ors et déjà en œuvre ces dimensions, mais qui gagnerait à les mettre en valeur et à les structurer.</p>	<p>Réduire les déchets</p> <p>Garantir une alimentation saine</p> <p>Favoriser l'activité physique</p>	<p>Diminuer la consommation de plastiques (bouteilles, barquettes...)</p> <p>Veiller à l'utilisation des produits de saison par le CMR</p> <p>Favoriser dans les crèches les déplacements doux, de proximité et les sorties extérieures</p> <p>Inclure dans chaque projet un point développement durable</p>	<p>sept-23</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p><b>Au regard de tous ces éléments :</b></p>				
<p>Objectif</p>	<p>Impulser une mise en œuvre cohérente et transversale de la politique petite enfance et parentalité, à l'échelle de la Direction et des acteurs de l'agglomération</p> <p>Veiller au maintien de la qualité de l'accueil</p> <p>Faire évoluer les missions du poste de coordination chargé de coopération qui pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* la mise en œuvre des actions transversales sur la Direction Petite Enfance</li> <li>* l'accompagnement pédagogique et des situations difficiles rencontrées par les professionnels</li> <li>* les partenariats sur la thématique petite enfance et parentalité à l'échelle de l'agglomération</li> <li>* un réseau petite enfance à l'échelle de l'agglomération, en y associant la Direction, les autres structures petite enfance du territoire, les partenaires et acteurs en lien avec la petite enfance</li> <li>* une action cohérente en lien avec la CTG, les PEDT, le réseau parentalité et le CLS (afin de limiter les doublons)</li> </ul>			
<p>Propositions</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>			

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement qui prendra effet à compter du 1er novembre 2024.

Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents. Ceux-ci s'engagent à le respecter.

Le 22 juillet 2024

**Le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération,  
Maire de la Roche-sur-Yon  
Conseiller départemental de la Vendée**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the official title.